

En principe, la politique publique doit défendre les intérêts des Canadiens et certainement pas ceux d'une petite élite d'actionnaires. Il ne faut surtout pas oublier que lorsqu'elles prennent des décisions importantes concernant les investissements, l'emploi ou l'emplacement de leurs usines, les sociétés devraient tenir compte avant tout de l'intérêt public au lieu de chercher à augmenter au maximum leurs bénéfices globaux.

S'il y a eu des problèmes dans le secteur public c'est surtout, selon nous, parce que le gouvernement n'a pas su reconnaître le rôle créatif et important de ce secteur ni la nécessité pour les sociétés de la Couronne de servir de modèle aux autres sociétés. Elles devraient être transparentes, rendre des comptes et être investies d'un mandat précis et bien défini.

En fait, Les Arsenaux Canadiens ont été une entreprise très rentable. En 1985, ils ont enregistré un profit net de 11.3 millions de dollars sur des ventes de 103.8 millions de dollars. Le rendement sur l'investissement a été excellent en 1984-1985 où il a atteint 21.4 p. 100. Les bénéfices de cette entreprise servaient à éponger une partie du déficit du gouvernement. Ce dernier a réduit les allocations familiales et les paiements de transfert pour la santé et l'enseignement postsecondaire. On aurait pu croire qu'il se réjouirait d'avoir ces 11 millions de dollars pour éponger une partie du déficit. Au lieu d'opérer des coupes dans ces services publics importants, le gouvernement devrait reconnaître que Les Arsenaux Canadiens peuvent constituer une importante source de recettes publiques tout en veillant à ce que les priorités établies pour cette société d'État servent les intérêts des Canadiens et ceux des employés de cette entreprise.

Nous pouvons raisonnablement supposer que l'approche adoptée dans le projet de loi C-87 servira probablement de modèle pour les autres tentatives de privatisation du gouvernement. Pour cette raison et celles dont j'ai déjà parlé et que mes collègues ont fait valoir avec tellement d'éloquence, nous voulons faire en sorte que le projet de loi C-87 constitue un bon modèle. Si le gouvernement est déterminé à privatiser aveuglément, nous sommes déterminés, quant à nous, à veiller à ce que les intérêts des travailleurs et des travailleuses des Arsenaux Canadiens soient protégés au lieu d'être compromis comme ils le seraient avec ce projet de loi. Voilà pourquoi nous avons exhorté le gouvernement à en tenir compte, mais il a proposé un amendement qui ne va pas assez loin pour protéger les cotisations de retraite des employés concernés.

Je signale également que la menace qui pèse sur les fonds de pension des employés des Arsenaux canadiens n'est qu'une des préoccupations que nous avons soulevées au cours du débat. L'Alliance de la Fonction publique a présenté des instances au sujet de ce projet de loi et je veux signaler la participation de

son vice-président, Jean Bergeron. L'Alliance a exprimé ouvertement ses inquiétudes à l'égard des droits contractuels de longue date des employés et le fait qu'il faut les protéger pendant le transfert du secteur public au secteur privé.

La vente en question entraîne un changement de compétence du gouvernement fédéral à la province de Québec dans le domaine des relations ouvrières. Pour cette raison entre autres, il semble qu'aucune disposition provisoire n'est prévue pour protéger la convention collective, les régimes d'avantages sociaux et les autres droits acquis des employés tant qu'ils ne seront pas accrédités en vertu du Code du travail du Québec. Pour le moment, les employés sont visés par les dispositions du Code canadien du travail. Même si SNC, la société qui achète les Arsenaux canadiens, s'est engagée à honorer toutes les obligations contractuelles actuelles entre les Arsenaux et leurs employés, il vaudrait beaucoup mieux confirmer ces engagements dans la loi.

En outre, il existe un problème dans le projet de loi quant aux griefs et à l'arbitrage des droits des employés des Arsenaux canadiens. La vente ne fait qu'accroître la confusion et l'incertitude qui règnent.

Là encore, il faut avant tout se demander pourquoi le gouvernement estime, dans sa poursuite idéologique de la privatisation, que SNC gèrera mieux les Arsenaux canadiens qu'un conseil d'administration nommé par le gouvernement du Canada. Aucun député d'en face n'a encore traité de cette question qui est importante, selon nous. Comme je l'ai dit, on ne peut pas prétendre que les administrateurs ont manqué à leurs devoirs envers leurs actionnaires qui, en dernier ressort, sont les Canadiens, ni envers leurs employés. Elle a, après tout, une excellente réputation. Je sais que d'autres orateurs vont parler de la performance de la société Les Arsenaux canadiens à cet égard.

• (1440)

Je voudrais faire état d'une autre préoccupation. Le ministère de la Défense nationale est, de loin, le plus gros client des Arsenaux canadiens. Ces relations étroites entre le ministère et la société ont été très bénéfiques. Dans l'état actuel des choses, le processus de privatisation pourrait très bien compromettre cette relation. Nous avons des questions plus fondamentales à nous poser sur les droits des employés et leur fonds de pension. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le député a épuisé son temps de parole; je serais ravi de l'écouter toute la journée.